NORMAL 2019
Nouvelle-Calédonie

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
E6 SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : STAV

Durée : 120 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 5 pages

Liste des documents

Document 1 : *Économie générale,* Tableaux de l'économie calédonienne 2016 (TEC), Institut des statistiques et des études économique Nouvelle-Calédonie (ISEE-NC) 2016

Document 2 : *Taux de chômage en Nouvelle-Calédonie,* TEC 2016, ISEE-NC 2016

Document 3 : *Territoire-Environnement*, TEC 2016, ISEE-NC 2016

Document 4 : *Quand l'agroforesterie prend racine*, La Calédonie Agricole, n°159, décembre 2017

Document 5 : *Comment concilier développement économique et préservation de la ressource et des milieux?* La Calédonie Agricole, n°161, juin-juillet 2018

Document 6 : *Un plan concerté pour sortir de la crise récurrente sur les produits phytosanitaires*, La Calédonie Agricole, n°163, octobre-novembre 2018

SUJET

PREMIÈRE PARTIE (7 points)

Question 1
Le **document 1** fait référence aux notions de produit intérieur brut et de valeur ajoutée.
Définir ces deux notions. **(2 points)**

Question 2
Selon le **document 1**, l'économie calédonienne « s'est fortement tertiarisée ».
Indiquer à quoi correspond ce constat. **(1 point)**

Question 3
Le **document 1** fait référence aux exportations.
Préciser le rôle des exportations et des importations dans l'économie d'un pays. **(2 points)**

Question 4
Présenter, de façon précise, deux des principales informations tirées de l'analyse des données du **document 2**.

(2 points)

DEUXIÈME PARTIE (7 points)

Question 5
Dans le **document 3**, il est question de la convention de Ramsar et de parc naturel.
Préciser le rôle de chacun de ses deux dispositifs. **(2 points)**

Question 6
Les politiques de l'environnement s'appuient sur différents principes dont le principe de précaution et le principe pollueur-payeur.
À l'aide d'exemples concrets, montrer l'intérêt de chacun de ces deux principes. **(2 points)**

Question 7
Les conflits d'usage existent sur les territoires.
À partir d'un exemple tiré des documents, identifier un conflit d'usage en précisant les enjeux liés à ce conflit. **(2 points)**

Question 8
Les documents font référence à la Chambre d'agriculture.
Préciser le rôle de cet acteur des territoires. **(1 point)**

TROISIÈME PARTIE (6 points)

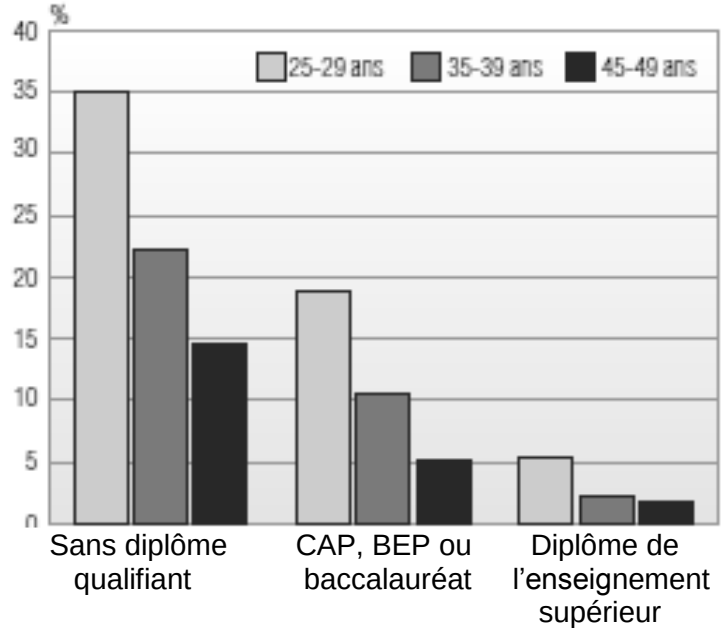
Dans un développement organisé d'une vingtaine de lignes ou dans un tableau, présenter de façon précise et argumentée les facteurs favorables et les facteurs défavorables à la prise en compte de la protection de l'environnement dans un territoire.
6 éléments de réponse sont attendus

DOCUMENT 1

Selon les dernières estimations, le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Nouvelle-Calédonie s'est élevé à 956 milliards de F.CFP en 2015, équivalent à celui de 2014. Le secteur des services est le principal créateur de richesse avec 46 % de la valeur ajoutée (VA). Il regroupe les transports et télécommunications, les banques et les assurances, les services rendus principalement aux entreprises et ceux rendus aux ménages. Ces deux derniers secteurs pèsent à eux seuls un tiers de la VA des services. Avec l'administration et le commerce, le poids des services reflète une économie qui s'est fortement tertiarisée depuis le début des années 1960 (54 % du PIB à l'époque) pour atteindre aujourd'hui plus de 75 % (un taux comparable à celui de la Métropole). Pour certains secteurs, la part dans la valeur ajoutée demeure globalement stable depuis une quinzaine d'années. C'est notamment le cas de l'énergie et de l'agriculture, y compris l'élevage, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture. En revanche, l'industrie hors nickel représente 7 % de la VA en 2015, en légère hausse sur la moyenne des dix dernières années. Le BTP, quant à lui, contribue à 10 % de la valeur ajoutée totale, après une année record en 2012 (13 %), lorsque le développement des projets miniers et les investissements publics étaient à leur apogée. Enfin, le poids de l'industrie du nickel (extraction minière et métallurgie) est tributaire de la conjoncture internationale. En effet, la Nouvelle-Calédonie est un acteur important sur le marché du nickel, et celui-ci occupe une place emblématique dans l'économie du pays. Pour autant, s'il constitue bien la principale ressource d'exportation, le poids relatif du secteur nickel a globalement tendance à décliner. (…)

DOCUMENT 2
Taux de chômage en Nouvelle-Calédonie

Taux de chômage selon le diplôme des 25-29 ans, 35-39 ans et 45-49 ans



DOCUMENT 3

L'environnement calédonien subit des pressions fortes provenant notamment de l'urbanisation, de l'activité industrielle, de l'agriculture et la pêche, de l'exploitation minière et forestière, et des feux, qui ont contribué à la modification des paysages et des écosystèmes. En outre, l'introduction d'espèces nouvelles, pour certaines envahissantes, entraîne la destruction ou la modification des milieux naturels. La protection de ces derniers relève principalement de la compétence des provinces, qui définissent la réglementation générale applicable aux activités humaines, dans leurs codes de l'environnement respectifs. Certaines zones font l'objet de dispositions particulières : les périmètres miniers de protection (interdisant ou réglementant les activités minières) et les aires de protection terrestres ou marines. De plus, certaines activités, en raison des risques notamment écologiques qu'elles peuvent engendrer, sont soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Quant à la qualité de l'air de Nouméa, elle est étudiée depuis 2007, en complément de la surveillance assurée par les industriels. Compte tenu de la richesse exceptionnelle du lagon, de sa diversité et du bon état de conservation des espèces et des habitats marins et coralliens, le récif calédonien est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008. En outre, les lacs du grand Sud sont eux inscrits depuis 2013 sur la liste des zones humides d'importance internationale de la **Convention de Ramsar**. En 2014, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé le **Parc naturel** de la mer de Corail, englobant l'ensemble de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, soit 1,3 million de km². Il s'agit de la plus grande aire marine protégée française. La Nouvelle-Calédonie est également membre du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération en matière de protection et d'amélioration de l'environnement dans le pacifique insulaire.

DOCUMENT 4
Quand l'agroforesterie prend racine

Pratique ancestrale délaissée au cours des dernières décennies, l'agroforesterie reprend ses lettres de noblesse et pourrait devenir une des réponses aux défis que l'agriculture océanienne doit relever sur la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement. Comment ça marche ? Éclairage…

Replacer l'arbre au cœur des systèmes de production. Tel est l'enjeu de l'agroforesterie, un mode d'occupation des sols qui associe sur une même parcelle des arbres (bois, vergers, fourrages) et des activités agricoles (culture végétale ou élevage). *« Ce mode de culture a été pratiqué pendant des millénaires en Océanie, mais depuis la Seconde Guerre mondiale et la volonté des pays de développer une agriculture plus intensive et à fort rendement, les pratiques agroforestières ont été mises de côté pour céder une large part à la monoculture, par exemple, pour produire du coprah, du cacao ou encore du café »*, explique François Japiot, chargé de mission pour la coopération régionale à la **Chambre d'agriculture.** Aujourd'hui, pour des raisons écologiques et économiques, cette pratique a de nouveau le vent en poupe.

DOCUMENT 5
Comment concilier développement économique et préservation de la ressource et des milieux ?

Tel a été un peu le fil rouge du forum H2O, organisé par Nicolas Metzdorf, chargé notamment de l'agriculture, de l'élevage, du budget et de la politique de l'eau au gouvernement, et Didier Poidyaliwane, chargé des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable. Préserver l'or bleu, vital pour tout un chacun, sauvegarder l'environnement, qui a besoin de l'eau autant que l'eau a besoin de sa protection, tout en permettant aux activités économiques de se développer à la mesure des besoins grandissants, notamment alimentaires.
L'agriculture, qui consomme 70 % de la ressource - ici comme en moyenne dans le monde - est sous tension quand l'eau se fait plus rare. Avec des sécheresses récurrentes ces cinq dernières années, l'enjeu est de concilier tous les usages sur un bassin versant. *« La disponibilité de la ressource ne doit pas freiner l'objectif de tendre vers l'autosuffisance alimentaire »*, a rappelé Nicolas Metzdorf, qui vise les 10 000 hectares irrigués en 2030.

NOS CONSOMMATIONS (en m^3 /Jour)	
Un habitant à Nouméa	0,3
Un poulailler (4 500 poulets)	1,3
Une habitation broussarde (4 pers.)	2
Une serre de 1 000 m^2	15
500 bovins à abreuver	20 à 35
Un golf	1 650
500 ha de cultures à Pouembout en septembre	10 000 (soit 20 m^3/ha/J)
500 ha de maïs	15 000 (30 m^3/ha/J)
Vale NC (hydrométallurgie)	55 000

DOCUMENT 6
Un plan concerté pour sortir de la crise récurrente sur les produits phytosanitaires

Le 10 août dernier, lors de la Foire de Bourail, la Chambre d'agriculture et le gouvernement ont signé un protocole visant à engager une démarche de plan Écophyto. De quoi s'agit-il au juste ?
Le monde rural s'implique depuis de nombreuses années dans l'amélioration des pratiques de protection des cultures. Cependant, force est de constater que ce sujet crée souvent la polémique dans le débat… Mais comment sortir de ces discussions stériles et mettre en place une réelle stratégie de gestion durable des cultures ? Voilà en substance l'objectif du plan Écophyto. « *Beaucoup d'agriculteurs sont prêts à se passer des produits phytosanitaires qui font débat, mais ils attendent des solutions alternatives approuvées* », confirme Jean-Christophe Niautou, élu de la Chambre d'agriculture et président de la Commission fruits et légumes. (…)
Il est prévu de construire un plan d'action adapté à la Nouvelle-Calédonie. À cette fin, l'ensemble des acteurs en lien avec l'agriculture seront invités à participer à des séminaires au cours du premier trimestre 2019 : les collectivités, la recherche, le transfert technique, la formation, les organisations professionnelles agricoles, les représentants de l'aval des filières agricoles, ainsi que les représentants de la société civile et des consommateurs.